

Affiché le 16 janvier 2012

En vigueur le 16 janvier 2012

Cette liste de contrôle a pour but de vous aider à respecter et comprendre les exigences liées à la préparation au Tri préliminaire (TPIF) pour la Médiaposte avec adresse^{MC} et Poste-publications^{MC}. Cette liste de contrôle n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements voir le *Guide de préparation et de tri préliminaire du courrier - Tri préliminaire* à l'adresse postescanada.ca/preparationcourrier.

LORSQUE VOUS CRÉEZ VOTRE ENVOI ASSUJETTI AU TPIF, SUIVEZ LES ÉTAPES SUIVANTES...		RÉFÉRENCE
Avant de commencer, veillez à ce que les critères suivants soient respectés :		
<input type="checkbox"/>	Vos articles de courrier répondent à nos exigences pour les articles non mécanisables.	Normes postales relatives au courrier non mécanisable Médiaposte avec adresse Normes postales relatives au courrier non mécanisable Poste-publications
<input type="checkbox"/>	Vous utilisez une version à jour du logiciel de tri préliminaire reconnu par Postes Canada pour préparer votre envoi.	section 2.1.1
Une fois que votre envoi a été prétrié par le logiciel, assurez-vous que...		
<input type="checkbox"/>	Votre envoi est séparé en cinq niveaux de regroupement autorisés : MLD, IL, CDP, CRCA et courrier résiduaire.	section 3.1.1
<input type="checkbox"/>	Chaque regroupement à un minimum de huit (8) articles Médiaposte avec adresse ou d'au moins six (6) articles Poste-publications.	section 3.1
<input type="checkbox"/>	Les articles de courrier dans les regroupements sont tous orientés dans le même sens.	section 3.1.2
<input type="checkbox"/>	Tous les regroupements sont séparés grâce à l'une des méthodes acceptables suivantes : l'enliassage, les cartes de séparation ou le marquage à jet d'encre.	section 3.1.2
<input type="checkbox"/>	Tous les regroupements par CDP, par CRCA et courrier résiduaires sont identifiés de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> lorsque l'enliassage est utilisé comme méthode de séparation, le regroupement est désigné par étiquette de liasse ou ligne de confirmation facultative (LCF); lorsque les cartes de séparation sont utilisées comme méthode de séparation, le regroupement est désigné grâce aux renseignements sur l'acheminement imprimés sur les cartes de séparation. 	section 3.1.3
Au moment de placer les regroupements dans les conteneurs, assurez-vous que...		
<input type="checkbox"/>	Tous les regroupements sont placés dans des conteneurs acceptables : <ul style="list-style-type: none"> les articles courts et longs (CL) des services Médiaposte avec adresse et Poste-publications sont placés dans des conteneurs à lettres; les articles surdimensionnés (surd.) des services Médiaposte avec adresse et Poste-publications sont placés dans des conteneurs à grands objets plats; les petits articles Médiaposte avec adresse extradimensionnelle sont placés dans des conteneurs à lettres; les grands articles Médiaposte avec adresse extradimensionnelle sont placés dans des conteneurs à grands objets plats. REMARQUE : Les conteneurs à lettres en carton et les boîtes en carton fournies par le client sont d'autres options de conteneurs acceptables.	section 2.2.1.1 section 2.2.1.2 section 2.2.1.2 section 2.2.1.3
<input type="checkbox"/>	Tous les conteneurs portent un couvercle. REMARQUE : Les conteneurs préparés dans un monoteneur de niveau 1 (IL) peuvent être emboîtés et déposés sans couvercle.	section 2.2.1.1
<input type="checkbox"/>	Le poids de chaque conteneur plein ne doit pas dépasser 22,7 kg (50 lb).	section 3.2
<input type="checkbox"/>	Les regroupements dans les conteneurs sont tous orientés dans le même sens.	section 3.2
<input type="checkbox"/>	Les regroupements sont consolidés en fonction des niveaux de conteneurs acceptables : IL, centre de regroupement du courrier urbain, CDP, CRCA et courrier résiduaires.	section 3.2.1
<input type="checkbox"/>	REMARQUE : Les regroupements placés dans les conteneurs sont séparés à l'aide de l'enliassage, des cartes de séparation ou du marquage à jet d'encre.	section 3.2.1

LORSQUE VOUS CRÉEZ VOTRE ENVOI ASSUJETTI AU TPIF, SUIVEZ LES ÉTAPES SUIVANTES...		RÉFÉRENCE
<input type="checkbox"/>	Tous les conteneurs doivent respecter les exigences de remplissage minimales : S'il n'y a qu'un seul conteneur pour la destination : <ul style="list-style-type: none"> • 50 % pour le conteneur contenant des articles regroupés par IL et CRCA; • 70 % pour le conteneur contenant des articles regroupés par Centre de regroupement du courrier urbain et CDP; • aucune minimum pour le conteneur de courrier résiduaire. Si plusieurs conteneurs doivent être acheminés à une destination : <ul style="list-style-type: none"> • 95 % pour tous les conteneurs, à l'exception du dernier conteneur; aucune exigence minimale pour les derniers conteneurs contenant des articles regroupés par IL, par centre urbain, par CRCA et contenant du courrier résiduaire.	section 3.2.2
<input type="checkbox"/>	Lorsque des cartes de séparation ou un marquage à jet d'encre sont utilisés comme méthode de séparation, l'intégrité de la préparation de votre courrier est préservée en utilisant des courroies ou du matériel d'emballage, et ce, pour tous les conteneurs incomplets.	section 3.2.3
<input type="checkbox"/>	Tous les conteneurs sont étiquetés en utilisant des étiquettes de conteneur dotées d'un code à barres produites par le logiciel de tri préliminaire.	section 3.2.4
<input type="checkbox"/>	L'information contenu sur l'étiquette correspond à celui du conteneur.	section 3.2.4
Si vous utilisez des unités d'expédition (monoteneurs ou palettes), assurez-vous que...		
<input type="checkbox"/>	Les conteneurs sont regroupés dans des unités d'expédition acceptables (monoteneurs ou palettes). REMARQUE : L'utilisation de monoteneurs ou de palettes est obligatoire pour les articles Médiaposte avec adresse extradimensionnelle, mais l'emploi de ce matériel est facultatif pour les envois courts et longs (CL) et surdimensionnés (surd.) des services Poste-publications et Médiaposte avec adresse.	section 3.3.1
<input type="checkbox"/>	Les conteneurs sont regroupés en fonction des niveaux d'unité d'expédition acceptables : IL, centre urbain, CDP, CRCA et envois résiduaire. Si les conteneurs ne sont pas regroupés dans les unités d'expédition selon le STPN, l'unité d'expédition doit alors porter la mention « Courrier résiduaire ».	section 3.3.1
<input type="checkbox"/>	Les monoteneurs ou palettes satisfont aux exigences en matière de remplissage.	section 3.3.2
<input type="checkbox"/>	Les palettes sont bien attachées à l'aide de trois couches de film plastique ou de courroies croisées.	section 3.3.3
<input type="checkbox"/>	Les monoteneurs ou palettes sont correctement étiquetés.	section 3.3.4
Lorsque vous préparez votre <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i>, assurez-vous que...		
<input type="checkbox"/>	Votre <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> est créée à l'aide des Outils électroniques d'expédition (OEE) de Postes Canada.	section 2.3
<input type="checkbox"/>	Les plans de dépôt du courrier sont importés dans les OEE à l'aide du programme d'importation du plan de dépôt du courrier prétrié.	section 2.3
Lorsque vous êtes prêt à procéder au dépôt, assurez-vous que...		
<input type="checkbox"/>	L'envoi sera déposé à l'installation postale que vous avez sélectionnée lorsque vous avez préparé votre <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> à l'aide des Outils électroniques d'expédition (OEE).	section 4